

# Avis public



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **mardi, 2 juillet 2024** à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivante :

Lot numéro 1 004 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-209, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **9151, boulevard Louis-H. La Fontaine** :

l'empiètement de 6,0 mètres, dans la marge avant secondaire, d'un tablier de manœuvre, et ce, malgré l'article 170 Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige qu'un tablier de manœuvre soit situé au-delà de la marge avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant ces demandes, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 14 juin 2024.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement